

# L'Etat doit recentrer ses missions dans les régions sur le régalien

Il faut éviter les doublons avec les collectivités, juge la Cour des comptes

**D**éfinir quel rôle l'Etat doit jouer dans les régions, et quelles missions il doit laisser aux collectivités territoriales: le sujet est, en France, un serpent de mer administratif et législatif. Alors qu'Emmanuel Macron a fait de la réforme de l'Etat l'une de ses priorités, avec la mise en place du Comité action publique 2022, la

Cour des comptes a présenté un rapport critique sur les « services déconcentrés de l'Etat », lundi 11 décembre. La situation demeure toujours beaucoup trop complexe compte tenu de l'objectif de services publics moins coûteux et de meilleure qualité, et les missions de l'Etat ne sont pas suffisamment « hiérarchisées », estimant en substance les magistrats de la rue Cambon.

Leur rapport de plus de 250 pages, rédigé au terme de deux ans d'enquête dans deux régions (Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine) et cinq départements, préconise de recentrer les effectifs régionaux de l'Etat sur les « missions prioritaires » de celui-ci, essentiellement régaliennes: protection des populations (contrôle des installations classées, crues...), normes de sécurité, hygiène alimentaire (contrôle des commerces de bouche par exemple), etc.

Faute de moyens humains et financiers, celles-ci ne sont pas toujours assurées, alors que, dans le même temps, l'Etat double avec les services régionaux dans des domaines où sa présence n'est pas nécessaire. Ainsi de la gestion du logement, où officient pas moins de six directions ou agences différentes, ou de celle des routes, note la Cour. Les domaines de la jeunesse, des sports, de l'action sociale ou économique pourraient être plus largement délégués aux

intercommunalités et aux régions, si on leur faisait davantage « confiance », observe la Cour des comptes. Le rapport suggère même que l'Etat se désengage totalement de missions « où il n'apporte pas de plus-value »: orientation scolaire, formation, tourisme.

Sans surprise, un recours accru au numérique est recommandé pour une gestion plus « efficiente » des services régionaux de l'Etat, souvent trop engorgés.

## « Gestion rigide »

Ces travaux rappellent fortement un rapport similaire publié en juillet 2013. Mais les magistrats montrent justement que les évolutions intervenues en quatre ans en matière de décentralisation n'ont pas permis les changements d'organisation souhaitables à leurs yeux. La création, en 2015, de treize « super-régions » métropolitaines a laissé de nombreuses incohérences: services régionaux répartis entre plusieurs chefs-lieux parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres, carte des rectorats et des cours d'appel à revoir...

En matière de ressources humaines, la Cour déplore « une gestion rigide, en silos ministériels, qui entrave l'adaptation des effectifs aux besoins », avec des agents appartenant à des corps différents (statuts, régimes de primes divers) sur lesquels les chefs de service n'ont

pas nécessairement prise. Le rapport suggère d'expérimenter, dans quelques régions, un système où le préfet aurait la main sur tous les fonctionnaires de catégories B et C. Et, dans le domaine financier, il propose des évolutions dans la mutualisation des budgets.

Alors que la Cour des comptes critique régulièrement l'alourdissement du déficit de l'Etat – c'est encore le cas dans le projet de budget pour 2018 –, le rapport ne précise ni le montant global des économies qui pourraient être réalisées si les recommandations étaient mises en œuvre, ni l'objectif en nombre de fonctionnaires. Tout au plus les magistrats soulignent-ils qu'en matière d'effectifs, les services à la main des préfets (emploi/travail, jeunesse et sports...) se sont davantage contractés entre 2011 et 2015 que les autres services de l'Etat en région (éducation nationale, police et gendarmerie, direction des finances publiques), alors que leurs missions ont plutôt eu tendance à augmenter.

Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait annoncé viser la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici à la fin du quinquennat. Nul doute toutefois que ce nouveau rapport sera accueilli fraîchement par les élus locaux et les syndicats de fonctionnaires. ■

AUDREY TONNELIER

## Hidalgo s'attaque aux frais des maires d'arrondissement

**U**n rendez-vous chez le coiffeur, une paire de souliers, des invitations à déjeuner, des fleurs... Anne Hidalgo ne veut plus que les indemnités pour frais de représentation soient dépensées de façon arbitraire. En 2014, la maire de Paris avait diminué le montant de l'enveloppe dont elle dispose (19 720 euros annuels) et réduit celle des maires d'arrondissement à 11 092 euros. Elle avait imposé l'obligation de fournir les « justificatifs des dépenses engagées » à l'administration.

Le système ne s'est pas révélé si vertueux que prévu: un rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France, qui sera débattu au Conseil de Paris, lundi 11 ou mardi 12 décembre, indique qu'« à peine 50 % des élus » ont produit « les justificatifs détaillés » de 2014 et 2015. La CRC reproche à la Ville « un contrôle inexistant ». Elle aurait dû demander « des précisions » sur la nature des frais, surtout pour les « cadeaux, acquisitions de bijoux, dons à la messe, achats récurrents de gâteaux et sucreries ».

« Nous n'avions jusqu'ici pas les bases pour juger de l'opportunité des dépenses », objecte Mao Péninou, adjoint chargé de l'organisation du Conseil de Paris. Le

## LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES REPROCHE À LA VILLE UN « CONTRÔLE INEXISTANT »

contexte a changé, explique-t-il, puisque l'Assemblée et le Sénat viennent d'arrêter la liste des dépenses auxquelles peut servir l'indemnité représentative de frais de mandat des parlementaires. M. Péninou devait annoncer, lundi, la création d'une commission qu'il présidera, « chargée d'établir la liste des frais remboursables qui s'inspirera de celle de l'Assemblée ».

Sont invités à y siéger Pierre Aidenbaum, maire (PS) du 3<sup>e</sup>, Jacques Boutault, maire (EELV) du 2<sup>e</sup>, et Jean-François Legaret, maire (LR) du 1<sup>er</sup>. M. Legaret se dit prêt à « participer à la réflexion », mais « ne veut pas que Mme Hidalgo soit seule à vérifier nos notes de frais ». Les députés vont adresser leurs justificatifs au bureau de l'Assemblée où « siègent la majorité et l'opposition. Or, ce type d'instance pluraliste n'existe plus à la mairie depuis la suppression de la questure », dit-il.

Le 1<sup>er</sup> décembre, M. Peninou a rappelé à l'ordre les sept maires qui n'avaient pas adressé leurs justificatifs. Tous sont LR. « On a bien compris que la maire de Paris cherche à jeter la suspicion sur l'opposition alors que nous attendions seulement une instance neutre pour contrôler nos frais », s'agace Florence Berthout, maire du 5<sup>e</sup>. Depuis, la plupart des maires LR ont envoyé leurs factures. ■

BÉATRICE JÉRÔME

## LES CHIFFRES

- 10,9%

C'est la diminution des effectifs des agents des services déconcentrés de l'Etat entre 2011 et 2015, dans les domaines relevant des préfets de région (culture, emploi, entreprises, jeunesse et sport...). Ils sont passés de 88 603 personnes à 78 931 en équivalent temps plein.

- 1,23%

C'est l'évolution des effectifs des autres services de l'Etat en région (éducation, police et gendarmerie, direction des finances publiques...), qui constituent l'essentiel des bataillons de fonctionnaires dans les territoires (plus de 1,2 million en équivalent temps plein).

Bon plan

# Aller plus vite que la musique avec la Fibre.

# 19€99\*

pendant 12 mois au lieu de 38,99€/mois<sup>(1)</sup>

## Livebox Zen Fibre

Internet - TV - Téléphone

Soit une remise de 14€/mois pour les nouveaux clients internet et un remboursement de 5€/mois si vous changez d'opérateur.

\* Livebox nécessaire : location +3€/mois.

Offre non cumulable soumise à conditions du 16/11/17 au 09/01/18 en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité. Frais de mise en service du décodeur TV : 50€. Frais de résiliation : 50€.

(1) Soit Livebox Zen Fibre à 38,99€/mois pendant 12 mois, remise bon plan Fibre de 9€/mois, remise de 5€/mois la Fibre au prix de l'ADSL et remboursement de 5€/mois si vous changez d'opérateur après le 16/09/17.

orange™